



REUNION DU CONSEIL SYNDICAL **JEUDI 14 MARS 2024 A 14H30 EN NOS BUREAUX**

Présents :

- Madame PERIAT membre du CS
- Monsieur COACHON, Président du CS
- Messieurs BOCKET, LEPESME et RONXIN, membres du CS,
- Mesdames WAGNER et ZELKO, Agence CAP IMMO SUD.

A/ Assemblée Générale 2024 :

Un point est fait sur l'Assemblée Générale du 16 Janvier 2024, qui s'est relativement bien tenue dans l'ensemble.

Concernant les travaux de remplacement du système interphone, les résidents ont respecté les délais et ont fait part de leur choix entre le combiné n°1 et le n°2. Monsieur BOCKET recense tous les numéros de téléphone qu'il conviendra de transmettre à la société FRIELEC dans le courant du mois d'Avril. Pour ceux qui ne souhaitent pas communiquer leurs coordonnées, seuls les noms apparaîtront.

B/ Election du Président du conseil syndical :

Monsieur COACHON, candidat, est élu Président du conseil Syndical par l'ensemble des membres présents.

C/ Attribution des tâches :

- Madame PERIAT, Monsieur BOCKET, Monsieur LEPESME et Monsieur RONXIN s'occuperont des espaces verts et de l'arrosage.
- Monsieur LEPESME et Monsieur RONXIN s'occuperont de la sécurité, de l'éclairage, des ascenseurs et du ménage.
- Madame PERIAT et Monsieur BOCKET s'occuperont de la commission financière.
- Monsieur COACHON, Monsieur BOCKET et Monsieur RONXIN s'occuperont de la réception des entreprises intervenantes.

Le conseil syndical a acheté une boîte à clefs qui sera mise à disposition des membres.

D/ Entrée bâtiment B :

Le Syndic se rapprochera de la société FRIELEC afin de lui demander de bien vouloir déplacer la platine du bâtiment B à droite de la porte d'entrée et condamner l'ancienne qui se trouve à gauche.

E/ Local poubelles :

Le Syndic se rapprochera de la société AXESS SERRURES afin de lui demander de bien vouloir remplacer l'aimant de la porte car celui mis en place est trop fort, ainsi que de reprendre les coulures de rouille qui apparaissent dorénavant à l'intérieur de la porte.

F/ DEVELOPPEMENT :

La société SRTB interviendra le Lundi 08 Avril afin de procéder au nettoyage et pose d'une goutte d'eau sur le mur des garages à l'arrière du bâtiment.

Le conseil syndical s'est rapproché de la société FRED INOV afin d'obtenir un devis pour la remise en peinture de la façade du local poubelles ainsi que du mur impacté par les graffitis.

Monsieur RONXIN demandera des devis de fourniture et pose d'une plaque de numéro de rue plus apparente, qu'il conviendra d'installer sur le mur extérieur de la résidence, afin qu'elle soit visible depuis la route.

Le relevé des compteurs électriques des garages a été réalisé par le conseil syndical et transmis au service comptabilité.

G/ Dossiers DO en cours :

Deux dossiers Dommages Ouvrages sont toujours en cours, les problèmes dans le garage de Madame DOUZON et la cave de Monsieur COACHON.

La société SRTB reprendra, à titre volontaire, son travail sur la terrasse de Monsieur BOCKET occasionnant les désordres au sein du garage de Madame DOUZON.

Monsieur COACHON adressera un courrier au médiateur de l'assurance concernant le sinistre au sein de sa cave.

H/ Dossiers sinistres en cours :

Suite aux infiltrations constatées au sein du garage n°23, la société SRTB adressera un devis de reprise de l'étanchéité.

I/ Terrasse bâtiment D :

Le conseil syndical valide le devis de la société SRTB concernant le nettoyage du mur côté entrée pour un montant de 184.80€ TTC.

J/ Société AP JARDINS :

Le conseil syndical tient à féliciter la société AP JARDINS pour le travail effectué. Il conviendra de prévoir un rendez-vous sur place afin d'envisager le remplacement du massif de marguerites jaunes, en face du bâtiment C, qui ne prend pas.

K/ Société RULANTICA :

Les prestations de la société RULANTICA donnent satisfaction. Les améliorations sont remarquables.

L/ Bac à fleurs bâtiments C et D :

Le projet de plantations au sein du bac à fleurs devant les bâtiments C et D est mis de côté pour le moment car les avis divergent.

Le conseil syndical invite l'ensemble des résidents à soumettre des propositions d'aménagements.

M/ Courriers :

Il a été constaté des incivilités liées au non-respect du règlement de copropriété tels que des stationnements sur des emplacements non prévus à cet effet, des encombrants au sein du local poubelle et des chiens promenés sans laisse. Des courriers de rappel seront donc adressés en ce sens.

N/ Compte-rendu :

Ce compte-rendu est disponible sur le site : azurea.site.